

*Questions orales***LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

LA PROTECTION DES PETITS DÉTAILLANTS CONTRE LES EFFETS DU CONTINGENTEMENT DES TEXTILES—LA POSSIBILITÉ D'ACCAPAREMENT DES QUOTAS PAR DES MONOPOLES

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État (petites entreprises). Pourrait-il informer la Chambre des mesures qu'il adopte en vue d'améliorer le sort et d'apaiser les inquiétudes des petits détaillants et importateurs qui ont été victimes des quotas imposés par le ministre de l'Industrie et du Commerce en 1975?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, si le député prend la peine de lire le communiqué que nous avons émis vendredi dernier à ce sujet, avec la collaboration de mon collègue, il verra que nous tâchons par tous les moyens d'aider les petites entreprises créées en 1975. Il constatera également que la première question posée hier par un député de son parti réclamait une protection accrue pour l'industrie textile au Canada.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, je peux assurer au ministre que j'ai lu le communiqué plusieurs fois. Je me demande si le ministre peut nous dire si les quotas sur les produits textiles seront permanents, et s'il est en faveur de la constitution possible de monopoles d'importation que l'accaparement de ces quotas encourage?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'un problème fort complexe. Je constate bien sûr, depuis lundi, un autre changement dans l'attitude de l'opposition à ce sujet. Mon principal objectif est de protéger l'industrie textile canadienne et j'espère pouvoir le faire de façon rationnelle. Si le député n'a pas compris la déclaration que j'ai faite vendredi dernier, je lui ferai volontiers parvenir un exemplaire en français.

Des voix: Oh, oh!

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, il s'agit là, à mon avis, de deux questions vraiment sérieuses et importantes, qui sous aucun rapport ne sauraient être jugées négatives. Le ministre peut-il nous dire s'il compte faire quelque chose pour empêcher une telle concentration des licences d'importation entre les mains d'un petit nombre de Canadiens? Cette mesure frappe beaucoup de petites entreprises et de détaillants. J'approuve la démarche en elle-même, mais je voudrais savoir ce qu'on fait pour régler ces problèmes.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette situation, spécialement pour les petites entreprises, nous avons décidé d'attribuer une allocation spéciale aux maisons spécialisées dans la mode de haute qualité fondées depuis 1975; pour les entreprises les plus éprouvées, nous avons maintenu 10 p. 100 des quotas pour 1975, lesquels seront distribués parmi les entreprises qui ont le plus de difficultés.

[M. Kaplan.]

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale.

Le ministre pourrait-il dire si la population du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine peut s'attendre à «étrenner» une nouvelle entente de développement économique, tel que promis pour la fin de l'année 1976 ou le début de 1977, ou si elle doit se résigner à la reprise des négociations entraînées vraisemblablement par le changement de gouvernement du Québec le 15 novembre dernier?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je pense que je peux donner l'espoir raisonnable à l'honorable député et à la population du Bas du fleuve que celle-ci pourra en effet bénéficier de ce que pourra contenir une entente sur le développement régional que nous espérons toujours pouvoir conclure avant le début de la prochaine année fiscale.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PAKISTAN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA FOURNITURE DE MATÉRIEL DANS LE CAS D'UNE EXPLOSION NUCLÉAIRE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 31 décembre est la date limite pour négocier avec le Pakistan les garanties nucléaires. Or, sauf erreur, ce pays projette de faire exploser un engin nucléaire. Le Canada ayant déclaré que, si le Pakistan faisait exploser un engin atomique, il cesserait de lui fournir tout matériel nucléaire, et la date limite étant si proche, le gouvernement est-il disposé à confirmer qu'il cessera de fournir du matériel nucléaire au Pakistan s'il fait exploser un engin atomique?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je pourrais me contenter de répondre à ces questions par un oui, mais j'aimerais insister et dire que le député a tout à fait raison, non seulement en ce qui concerne la date limite des négociations avec le Pakistan mais également en ce qui concerne deux autres pays clients auxquels je pense. Nous sommes donc en ce moment en train d'organiser des négociations de dernière heure avec ces pays, c'est bien le cas de le dire, et dans le cas du Pakistan nous voulons voir si certains signes reflètent son empressement à se conformer aux propositions que nous lui avons faites. Si les négociations actuelles échouent à la dernière minute, comme l'a dit le député nous cesserons alors toute coopération avec le Pakistan.